



Attestation sur l'honneur prud'homme

Par Petitpanda

Bonsoir j'ai une petite question

Pour compléter et apporter des éléments supplémentaires à mon dossier prud'hommes, certains anciens collègues à moi vont établir des attestations.

Ils m'ont demandé que devait il noté dessus etc. Pour que ce soit accepté .

Ma question est : est ce que dessus cette attestation il Ou elle peut stipuler avoir été témoins d'agissements de la part de la direction comme le fait de mettre les affaires personnelles à la poubelle etc ? (Preuves à l'appui lorsque c'est arrivé)

Merci